



Développement Sans Frontières

Favoriser les Initiatives de Solidarité Internationale

www.developpementssansfrontieres.org

Note à l'attention des donateurs

Objet :

Parrainer une mission de volontariat associatif

Bénéficiaires :

Développement Sans Frontières

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Modalités fiscales :

Le don fait l'objet d'une réduction fiscale de 66% à hauteur de 20 pour cent du montant des revenus imposables pour les individus (et reportable sur les 5 années suivantes si ce plafond est dépassé) et d'une réduction de 60% à hauteur de 5 pour mille du montant des revenus imposables pour les personnes morales.

Répartition du don :

66% du montant du don est affecté aux frais de mission, comme défini sur l'attestation de don.

34% du montant du don est affecté aux frais de développement de l'association, comme précisé sur l'attestation de don.

Pourquoi passer par l'association DSF pour financer une mission ?

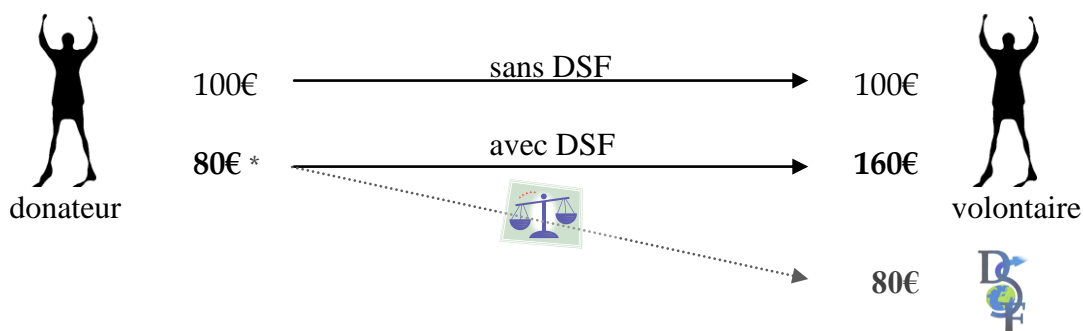
DSF assure de la bonne gestion financière des projets soutenus et leur viabilité. Elle est habilitée à émettre des reçus fiscaux. Cela permet de donner plus d'argent pour un projet tout en dépensant moins. Vous profitez de plus d'un fort réseau associatif à votre écoute.

Exemple de répartition d'un don :

Monsieur Dupont veut donner 100€ à un ami, Paul, pour l'aider à financer son action de solidarité internationale.

- Sans passer par DSF, cela lui coûte effectivement 100€ et c'est un beau geste.
- En passant par DSF, il peut décider de donner 240€, et cela ne lui coûte effectivement que 80€ après déduction fiscale (66% de 240). Son ami Paul reçoit effectivement 160€ pour sa mission (les 66% que lui affecte DSF), et DSF peut utiliser les 80€ restants pour se développer.

Chacun est gagnant : le volontaire reçoit un don plus important, le donateur dépense moins



* après déduction fiscale sur un montant initial de 240€